



HONORAIRES DE LOCATION LOCAUX D'HABITATION

1- HONORAIRES POUR LES PRESTATIONS RELATIVES A LA MISE EN LOCATION D'UN APPARTEMENT OU D'UNE VILLA ENTRANT DANS LE CHAMP D'APPLICATION DE LA LOI N°89-462 DU 6 JUILLET 1989

Ces honoraires sont librement et conventionnellement répartis entre le bailleur et le preneur, et sont calculés sur la base du montant annuel du loyer hors taxes et hors charges.

à la charge du locataire

Ces honoraires sont fixés conformément au Décret N° 2014-890 du 1er août 2014.

- Honoraires d'organisation de la visite, de constitution du dossier de candidature et de rédaction du bail :

Zone très tendue : 12€/m2
Zone tendue : 10€/m2
Hors Zones : 8€/m2

- Honoraires de réalisation de l'état des lieux d'entrée (dus à compter de la réalisation de la prestation)

3€/m2 de surface habitable

à la charge du propriétaire

Ces honoraires sont fixés conformément au Décret N° 2014-890 du 1er août 2014.

- Honoraires d'organisation de la visite, de constitution du dossier de candidature et de rédaction du bail :

Zone très tendue : 12€/m2
Zone tendue : 10€/m2
Hors zones : 8€/m2
Avec un minimum d'un mois de loyer

- Honoraires de réalisation de l'état des lieux d'entrée (dus à compter de la réalisation de la prestation)

3€/m2 de surface habitable

- Honoraires d'entremise et de négociation

200€

2- HONORAIRES POUR LES PRESTATIONS RELATIVES A LA MISE EN LOCATION D'UN APPARTEMENT OU D'UNE VILLA N'ENTRANT PAS DANS LE CHAMP D'APPLICATION DE LA LOI N°89-462 DU 6 JUILLET 1989

à la charge du locataire

- Location, rédaction du bail, établissement de l'état des lieux

Un mois de loyer

à la charge du propriétaire

- Location

Un mois de loyer

- Rédaction du bail

200€



SARL SCB IMMOBILIER

TRANSACTION BARÈME DES HONORAIRES DE VENTES AU 27/01/2025

Montant TTC de la rémunération appliquée sur la transaction à la charge de l'ACQUEREUR

<u>Maisons et Appartements</u>	<u>PRIX DE VENTE</u>	<u>Honoraires TTC (en% du prix de vente)</u>
	De 0 à 600 000€	4,50%
	De 600 001€ au-delà	4,00%
<u>Parking / Garage</u>	Honoraires TTC sur le prix de vente	15 %
<u>Terrain à bâtir</u>	Honoraires TTC sur le prix de vente	10%
<u>Local commercial</u>	Honoraires TTC sur le prix de vente	7%

*Taux de TVA en vigueur 20% compris
Les honoraires sont calculés sur le prix de vente.

3- LOCATION D'UN EMPLACEMENT DE STATIONNEMENT

à la charge du locataire

- Location, rédaction du bail 180€

à la charge du propriétaire

- Location, rédaction du bail 180€

4- REDACTION DIVERS ACTES

- Rédaction d'un avenant au bail en cours de bail / renouvellement d'un bail 265€
Pendant la période d'exécution, si une ou plusieurs évolutions, telles que celles liées à l'identité du preneur ou aux biens immobiliers (ex : modification consistance du bien, etc.) nécessitent la rédaction d'un avenant.

*Taux de TVA en vigueur 20% compris